

Métropole multimodale : La Métropole Rouen Normandie, capitale des mobilités de demain

Après une hausse de 10% de l'offre de transports en commun, des statistiques record sur le covoiturage plaçant Rouen comme le territoire français qui covoiture le plus, et de nombreuses actualités sur son offre vélo, la Métropole Rouen Normandie débute l'année 2023 sous le thème des mobilités décarbonées. Forte de son engagement à une conversion 100% énergies renouvelables à l'horizon 2050, la collectivité met en œuvre des politiques publiques ambitieuses pour favoriser une mobilité sobre et efficiente.

En ville, 40% des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3km¹, et ils sont deux fois plus polluants en milieu urbain qu'hors agglomération. 25 millions de personnes sont affectées par le bruit des transports, dont 9 millions à un seuil critique², et l'on dénombre 2600³ décès par an, en Normandie, directement imputables à la pollution atmosphérique. La Métropole Rouen Normandie s'engage aujourd'hui, pour proposer des transports qui préserveront demain, à parts égales la santé, le pouvoir d'achat et le climat.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie et Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement : « *La mobilité est la clef de voûte de la social-écologie. Des transports à la fois plus propres, et toujours plus confortables et efficaces sont non seulement une question de climat, mais aussi une question de pouvoir d'achat. Garantir une solution de mobilité décarbonée pour chaque habitant, adaptée à sa situation personnelle, c'est aussi un enjeu de justice sociale. Et nous en avons fait notre priorité.* »

¹ ADEME, Infographie Mobilité,

² Etude ADEME/CNB, juillet 2021

³ Rapport QA CODERST 76 – DREAL Normandie, mars 2019

Table des matières

Bus et métros : nouveau réseau, nouveau parc	3
La recomposition 2022 a déjà fait ses preuves	3
Déjà un succès mesurable	3
Prolongement de la ligne T4	4
Un projet de ligne T5	5
Mesures incitatives, coup de pouce financier : le réseau s'adapte !	6
Mise au rebut du véhicule	6
Le gel des tarifs depuis la rentrée 2022	6
La gratuité le samedi	6
La gratuité en cas de pic de pollution	6
L'objectif : un parc au moins 50% faibles émissions d'ici à 2026	7
Bus électriques	7
Bus à hydrogène	7
Des infrastructures adaptées	7
Filo'R : pour une mobilité uniforme sur le territoire	8
Vélo : Lovélo devient multiservices	9
Location longue durée	9
Louer un Lovélo, c'est facile !	10
Une tarification adaptée	10
Stationnement	11
Déjà un large panel de parkings sécurisés !	11
Au printemps... un parking à vélos automatisé !	12
Stationnement à la demande : un parc vélos près de chez vous, c'est possible !	12
Lovélo stationnement vélos : modalités et tarifs	12
L'application Lovélo : simplicité et accessibilité !	13
Vélos en libre-service	13
Covoiturage : la Métropole championne de France	14
Klaxit : plus de 25 000 covoitureurs actifs, 109 000 trajets en janvier 2023	14
Covit'ici	15
Zone à Faibles Emissions - Mobilité : la Métropole accompagne ses habitants	16
Déjà 1,85 millions d'euros d'aides versées par la Métropole	16
Une évolution des conditions d'accès	17
Des aides publiques complémentaires	17
Aide du Département Seine-Maritime	17
Aide de l'Etat	17
Bornes de recharge pour véhicules électriques	18

Bus et métros : nouveau réseau, nouveau parc

La recomposition 2022 a déjà fait ses preuves

De nouvelles lignes, des modifications d'itinéraires, de meilleures correspondances, des zones d'emplois et de loisirs mieux desservies : la Métropole Rouen Normandie a déployé en septembre 2022 un plan massif de renforcement du réseau de transports en commun. Un investissement supplémentaire de 10 millions d'euros par an, pour 10% d'offre de transports supplémentaires !

Le réseau Astuce se veut ainsi devenir une alternative compétitive face à la voiture individuelle, pour le climat comme pour le pouvoir d'achat. En effet :

- Un bus thermique émet 4 fois moins de CO2 que la voiture individuelle⁴,
- Utiliser le réseau Astuce coûte 16,60€/mois aux salariés (prise en charge PDE), soit en moyenne presque 30 fois moins que le coût mensuel global (achat, entretien, assurance, essence) d'une voiture individuelle.

Déjà un succès mesurable

Entre la fin de l'année 2021 et la fin de l'année 2022, le réseau enregistre +10% de fréquentation globale, soit près de 550 000 voyages supplémentaires par mois. Plus précisément :

- +9% de fréquentation sur le métro,
- +3% de fréquentation sur les T1, T2, T3,
- +40% de fréquentation sur le T4,
- +17% de fréquentation sur les Fast historiques (F1 à F5, F7),
- +50% de fréquentation sur les nouvelles lignes Fast de rocade (F6, F8),
- +27% de fréquentation sur le F9 (Rouen-Elbeuf).

Les ventes d'abonnements annuels sont, quant à elles, en progression de +6% par rapport à 2021, et +4% par rapport à 2019.

Le succès de la recomposition du réseau Astuce est notamment constaté sur les territoires desservis par de nouvelles lignes :

- Rouen : +10%
- Vallée du Cailly, Canteleu : +12%
- Plateau Nord : +8%

⁴ ADEME

- Darnétal, plateau Est : +1%
- Rive gauche 1^{ère} couronne : +10%
- Rive gauche 2^{ème} couronne : +18%
- Elbeuf et secteur TAE (hors F9) : +20%

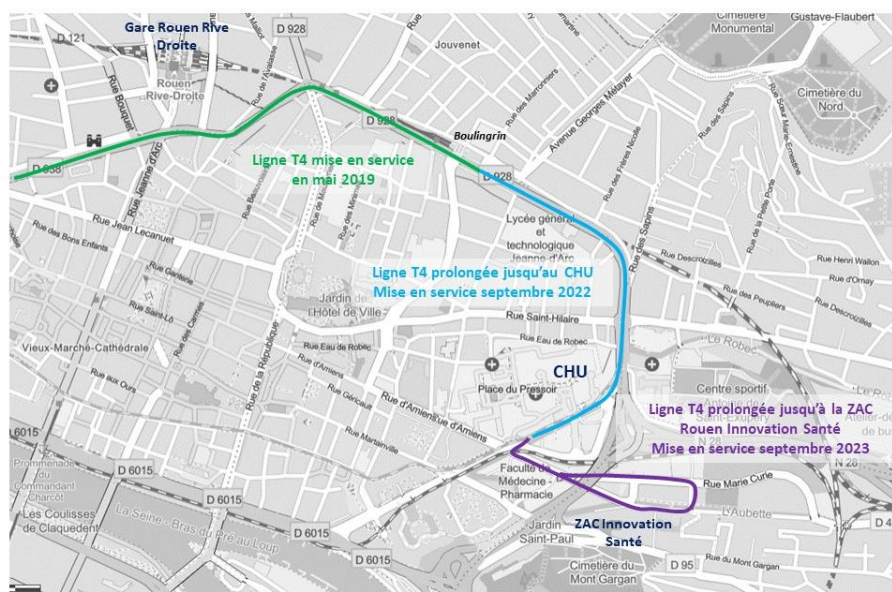
Des bilans sont en cours de réalisation sur des cibles spécifiques : charges TEOR, lignes transversales, nouvelles lignes FAST, desserte de la ville de Saint-Jacques-sur-Darnétal, secteur de La Bouille / Moulineaux, secteur de Boos. En fonction des résultats, des ajustements pourront être proposés.

Quelques nouveautés ont déjà vu le jour ces derniers mois sur le réseau Astuce :

- Renforcement de la ligne 340 à la sortie de 17h15 du Collège Chartier pour cause de surcharge,
- Remplacement des lignes exploitées par des monospaces taxis par TNI : en minibus pour lignes 36, 37, 38, et des standards sur la ligne 35,
- Adaptation de l'itinéraire de la F9 aux abords du champ de foire à Elbeuf pour gagner du temps de parcours.

Prolongement de la ligne T4

Mise en service le 25 mai 2019, la ligne TEOR T4 sera prolongée sur la zone Aubette Martainville à la rentrée de septembre 2023. Après la réalisation du prolongement entre le CHU et le Boulingrin finalisé en septembre 2022, la seconde phase des travaux débutera en février pour une mise en circulation de la ligne T4 finalisée en septembre 2023.



Un projet de ligne T5

La Métropole Rouen Normandie a proposé dès octobre 2021 un dialogue citoyen sur le projet de Nouvelle Ligne T5. Cette démarche participative a vocation à organiser un espace de dialogue permettant d'associer les citoyens à l'élaboration d'un projet de transports en commun structurant pour le territoire et est aussi l'occasion pour la Métropole Rouen Normandie, aménageur du projet, d'améliorer et d'actualiser ses connaissances sur les usages autour du tracé de la nouvelle ligne T5 et sur les transports en service qui interagiront avec cette nouvelle ligne.

La nouvelle ligne T5 est un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), une liaison expresse qui reliera en transversalité le plateau nord du territoire, depuis Mont-aux-Malades, au projet Seine-Cité qui regroupe les plus grands projets métropolitains autour de l'axe Seine : Luciline, Rouen Flaubert jusqu'à Saint-Sever-Nouvelle-Gare. Ce projet facilitera la desserte en transports en commun de la cité universitaire de Mont Saint Aignan, en venant soutenir la T1 à ce niveau, permettra de rejoindre la rive gauche en contournant la station centrale du Théâtre des Arts et desservira également le futur Centre de Congrès de la Métropole Rouen Normandie.



Récemment, deux balades urbaines ont eu lieu les 26 et 28 janvier 2023 sur les lieux de la future ligne T5, en présence des élus de la Métropole Rouen Normandie.

Toutes les informations sont à retrouver sur : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/dialogue-citoyen-sur-le-projet-de-nouvelle-ligne-t5>

Mesures incitatives, coup de pouce financier : le réseau s'adapte !

Les transports en commun sont aujourd'hui un levier d'action important pour soulager certains effets de l'inflation et de la crise économique et énergétique qui touche le pays. Ils sont également l'une des clefs de la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution urbaine. Afin d'accompagner les habitants du territoire dans l'expérimentation et l'adoption des transports en commun, plusieurs mesures ont été mises en place dès le mois de mars 2022 et perdurent en ce début d'année 2023.

Mise au rebut du véhicule

La Métropole Rouen Normandie a fait le choix de créer un abonnement annuel gratuit d'une durée d'un an, renouvelable une fois aux mêmes conditions, pour les habitants de la Métropole, les salariés travaillant dans le périmètre métropolitain ainsi que les étudiants appelés à s'y rendre régulièrement et souhaitant renoncer définitivement à un ancien véhicule (vignettes Crit'Air 3, 4, 5). Inédite en France, cette incitation à la démotorisation est de nature à attirer de nouveaux usagers dans les transports en commun et à favoriser le report modal.

Le gel des tarifs depuis la rentrée 2022

Dans le contexte de dégradation du pouvoir d'achat et de sortie de pandémie, il a été décidé dès le printemps 2022 de procéder à un gel des tarifs du réseau Astuce pour la rentrée 2022-2023, inchangés depuis 2018, alors qu'une hausse de +4% à +5% était envisagée en lien avec l'amélioration de l'offre.

La gratuité le samedi

Afin d'inciter les habitants à favoriser les modes de déplacement doux, la Métropole Rouen Normandie a mis en place, depuis septembre 2020, la gratuité le samedi sur la totalité du réseau. Les résultats sont au rendez-vous ! Cette mesure, bénéfique pour un accès facilité aux commerces du centre-ville, a permis d'enregistrer une hausse de 5% des voyages sur les samedis de septembre à décembre 2022 en comparaison aux samedis de septembre 2019 à février 2020 (avant COVID et avant gratuité).

La gratuité en cas de pic de pollution

Les voyageurs peuvent voyager gratuitement et sans avoir à valider de titre de transport sur l'ensemble des lignes du réseau Astuce dès lors que l'alerte pollution est déclenchée par arrêté préfectoral et ce quel que soit le niveau de l'alerte.

L'objectif : un parc au moins 50% faibles émissions d'ici à 2026

Pour aller encore plus loin, la Métropole Rouen Normandie investit dans de nouveaux véhicules à faibles émissions (bus électriques, hydrogène) qui représenteront, en 2026, au moins 50 % de la totalité des bus du réseau dont 100% du réseau TEOR.

Bus électriques

Le parc de bus du réseau Astuce de la Métropole Rouen Normandie dispose actuellement de 56 bus électriques en circulation sur le réseau. D'ici à la fin de l'année 2023, 26 bus standards et 32 bus articulés viendront compléter ce parc électrique. Dès l'été 2023, ce sont 21 nouveaux bus électriques qui arriveront sur le réseau, puis 37 bus complémentaires à la fin de l'année 2023.

39 bus électriques rétrofités viendront compléter cette flotte au cours de l'année 2024, suivis de deux séries de 24 TEOR électriques en 2024 puis 2025.

Au total, d'ici à 2026, ce sont près de 200 bus électriques qui circuleront sur toutes les lignes du réseau astuce, soit au moins 50% du parc.

La Métropole Rouen Normandie a été lauréate de l'appel à projets « Écosystème des véhicules lourds électriques » début janvier 2023. La Métropole Rouen Normandie a, via cet appel à projets, sollicité une aide financière pour l'acquisition de 76 bus articulés électriques sur ses lignes à haut niveau de service. Il s'agit d'un renouvellement quasi complet du parc pour un investissement conséquent de près de 60 millions d'euros et une économie estimée de 6237 tonnes de CO2 par an.

Bus à hydrogène

D'ici à la fin du mois de mars 2023, la Métropole Rouen Normandie se dotera progressivement de 14 bus à hydrogène qui seront mis en circulation dès avril sur la ligne F7.

Des infrastructures adaptées

Afin d'accompagner le déploiement des bus à hydrogène, un électrolyseur sera installé sur le dépôt bus des Deux Rivières à Rouen d'ici la fin de l'année 2024. Cette station de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, prouesse technique, permettra au parc de bus une autosuffisance en énergie par une production en cycle court, alimentée par une future centrale d'énergies renouvelables implantée sur le territoire métropolitain. La capacité de production estimée sera supérieure à 700 kg d'hydrogène par jour, soit une quantité capable d'assurer près de 10 000 km d'autonomie journalière.

Filo'R : pour une mobilité uniforme sur le territoire

Filo'R est le dispositif de transport à la demande de la Métropole Rouen Normandie. Il permet aux habitants des communes rurales et périurbaines du territoire de se déplacer au sein de leur zone d'habitation ou de se rapprocher des lignes régulières. Avec plus de 800 voyageurs par jour, 577 arrêts desservis, 26 véhicules accessibles PMR, ce système est essentiel à la mobilité périurbaine et vient en complément des lignes régulières du réseau Astuce.

Face à une hausse de la demande et à des changements de comportement des usagers, l'offre Filo'R a évolué en septembre 2022 :

- De nouvelles lignes Flexo sans réservation et à horaires fixes ont été créées sur la zone 2, sur les communes de Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Martin-du-Vivier, Fontaine-sous-Préaux, et sur la zone 5 sur la boucle de Seine rive-gauche. Flexo représente désormais 6% du total des voyages Filo'R.
- Un nouveau point de rabattement a été mis en place en zone 3, à Franqueville-Saint-Pierre (Président Coty) remplaçant le point « Haut Hubert » du Mesnil-Esnard,
- Un nouveau point de rabattement a été créé en zone 5, au Pôle de Santé de Duclair.



Cette offre repensée a enregistré des résultats inédits. En 2022, 200 000 voyages ont été réalisés sur les lignes de transport à la demande soit 1 450 000km parcourus sur l'année. Cela représente une hausse de fréquentation record de +17% entre 2021 et 2022.

Vélo : Lovélo devient multiservices

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans le cadre d'un grand Plan Vélo intitulé « La Métro à Vélo ». Accès au matériel, formation, aménagement de pistes cyclables, sécurisation des espaces partagés, stationnement... La collectivité vise une augmentation de la part modale du vélo à 5% d'ici à 2030. Ce plan vélo s'articule autour de quatre piliers :

- Développer des infrastructures sécurisées,
- Développer les 3 services de location regroupés sous la marque Lovélo,
- Promouvoir la culture et la pratique du vélo,
- Créer des espaces de concertation.

Il s'agit en effet d'un mode de déplacement ayant un impact positif à la fois sur la santé, l'environnement, et le pouvoir d'achat :

- Se déplacer à vélo permettrait d'économiser 650 kg de CO₂ par personne/an, soit l'équivalent d'un trajet quotidien de 14 kilomètres en voiture (Crit'Air 1).⁵
- Il est moins coûteux que tous les autres modes de transport. Faire 10km chaque jour coûte 100€ par an à vélo, contre 2000 à 3000€ en voiture.⁶
- Il est bon pour la santé : selon l'OMS, 30 minutes de vélo par jour suffiraient à réduire de 30% les risques de développer une maladie (risques cardiovasculaires, diabète...)⁷

La Métropole Rouen Normandie a donc lancé en septembre 2021 la marque Lovélo, permettant de regrouper les services liés à la pratique du vélo sur le territoire sous un même giron. Composé depuis un an d'un service de location longue durée de vélos, ce service s'est étendu en décembre au service de stationnement. D'ici à cet été, un nouveau service de vélos en libre-service sera déployé.

Location longue durée

Afin d'accompagner les habitants du territoire qui souhaitent découvrir et adopter le vélo, la Métropole Rouen Normandie a mis en place en septembre 2021 le service Lovélo, location longue durée.

Au mois de janvier 2023, le service totalisait :

- 2 643 habitants ayant souscrit un contrat,
- 257 000 km parcourus.

⁵ / ⁶ ADEME, Infographie Mobilité, <https://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-la-mobilite-ademe/>

⁷ Organisation mondiale de la Santé, https://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_recommendations/fr/
9

Fort de l'installation d'une agence mobile à Elbeuf au printemps 2022 et d'une agence relais à Duclair en octobre 2022, le service Lovélo location longue durée touche 54 des 71 communes du territoire métropolitain.

Louer un Lovélo, c'est facile !

Pour louer un vélo, les habitants majeurs de la Métropole Rouen Normandie sont invités à :

1. Se connecter au site <https://www.reseau-astuce.fr>, menu Se déplacer > Lovélo pour compléter le formulaire de réservation et effectuer le paiement,
2. Une fois la réservation confirmée, sélectionner un point de retrait, à savoir la station mobile située Place de la Libération à Elbeuf-sur-Seine, la station située au 78 rue Jeanne d'Arc à Rouen ou l'agence relais de Duclair pour signer le contrat de location et repartir avec un vélo.

Une tarification adaptée

La Métropole Rouen Normandie a mis en place une tarification abordable pour tous avec un tarif d'abonnement mensuel de départ à 30 € assurance comprise (pour les vélos à assistance électrique) et 45 € pour les vélos cargo. Ce tarif comprend la location du vélo, fourni avec 2 antivols, et une révision obligatoire à mi-parcours pour toutes les locations supérieures à 6 mois.

Prix grand public ⁽¹⁾ Tarif mensuel TTC (incluant l'antivol et l'assurance contre le vol et les dégradations)	Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois	A partir du 4 ^{ème} mois
Vélos de ville à assistance électrique e-cardan	30 €/mois	45 €/mois
Vélos de ville à assistance électrique vitality	35 €/mois	53 €/mois
Vélos pliants premium	28 €/mois	42 €/mois
Vélos cargos/rallongés mécaniques	45 €/mois	68 €/mois
Vélos cargos/rallongés à assistance électrique	60 €/mois	90 €/mois

De plus, des tarifs préférentiels sont également accessibles pour :

¹ Réduction de 20 % pour les salariés d'une entreprise signataire d'un PDME/PDMA avec la Métropole Rouen Normandie et déployant le Forfait Mobilité Durable sur présentation d'un justificatif d'appartenance à l'entreprise signataire. Le lieu de travail du salarié doit être sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Pour la location d'un vélo pliant, le salarié peut résider en dehors de la Métropole Rouen Normandie ; pour la location d'un VAE le salarié peut résider en dehors de la Métropole à condition d'habiter à 15 km de son lieu de travail.

- **Les étudiants**, sur présentation d'un justificatif de scolarité,

Prix étudiant ⁽²⁾	Du 1 ^{er} au 12 ^{ème} mois
Tarif mensuel TTC (incluant l'antivol et l'assurance contre le vol et les dégradations)	
Vélos de ville à assistance électrique e-cardan	10 €/mois
Vélos de ville à assistance électrique vitality	12 €/mois
Vélos pliants premium	12 €/mois
Vélos cargos/rallongés mécaniques	16 €/mois
Vélos cargos/rallongés à assistance électrique	44 €/mois

- **Les personnes disposant d'un quotient familial CAF inférieur à 700**, sur présentation d'une attestation CAF de moins d'un mois,

Prix Quotient Familial Caf < 700 ⁽³⁾	Du 1 ^{er} au 12 ^{ème} mois
Tarif mensuel TTC (incluant l'antivol et l'assurance contre le vol et les dégradations)	
Vélos de ville à assistance électrique e-cardan	5 €/mois
Vélos de ville à assistance électrique vitality	6 €/mois
Vélos pliants premium	6 €/mois
Vélos cargos/rallongés mécaniques	8 €/mois
Vélos cargos/rallongés à assistance électrique	22 €/mois

- **Les salariés des entreprises et administrations signataires d'un PDME/PDMA**, sur présentation d'un justificatif d'appartenance.

Les entreprises signataires d'un PDME / PDMA peuvent également bénéficier du prêt d'un mois gratuit d'une flotte de vélos.

Stationnement

Lancé entre juillet et décembre 2022, ce nouveau service a pour objet de proposer un stationnement sécurisé pour tous les vélos sur les 71 communes de la Métropole.

Déjà un large panel de parkings sécurisés !

Déjà trois parkings souterrains, et quatre parcs vélos reconnaissables à leur habillage en bois, sont installés, pour un total actuel de 170 places. Au cours de l'année 2023, de nouveaux parkings vélos seront déployés sur l'île Lacroix, dans le quartier Saint Sever, le quartier Saint Marc... Ce sont 300 places sécurisées qui seront disponibles pour les cyclistes !



Beaux-Arts, Rouen



Parking Vieux Marché, Rouen

Au printemps... un parking à vélos automatisé !

Au printemps, une innovation française de parking hautement sécurisé, produit par le fournisseur la Ruche à Vélos, sera mis en service. Ce parking doté de 68 places sera entièrement automatisé. Il sera installé à proximité de l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly.

Stationnement à la demande : un parc vélos près de chez vous, c'est possible !

Si vous ne trouvez pas l'emplacement qui vous convient, faites-le nous savoir. Vous ne disposez pas de solution sécurisée pour stationner votre vélo à votre domicile ou à votre entreprise (qui compte moins de 20 salariés) ? Vous êtes éligible au dispositif de stationnement à la demande. Déposez une demande depuis l'application mobile Lovélo ou sur <https://portail.larucheavelos.fr/rouen/demande-place-velo>. A partir de 2 demandes dans un rayon de 300m, votre dossier sera instruit dans un délai de 3 à 6 mois.

Depuis la création de ce dispositif, la Métropole a enregistré plus de 200 demandes, et déploiera déjà 10 abris de 6 places au cours du 1^{er} trimestre 2023.



Loveló stationnement vélos : modalités et tarifs

Pour bénéficier du service Lovélo stationnement vélos, les usagers peuvent soit s'abonner à l'année ou au mois, soit réserver et payer un ticket horaire pour une journée ou une demi-journée. Chaque abonnement ou ticket horaire permet d'accéder à une ou deux places dédiées dans un parking selon les tarifs suivants :

Prix par personne	Tarif plein en TTC
ABONNEMENT ANNUEL	
Abonnement annuel 1 place de stationnement vélo dans 1 parc vélo	40 €
Abonnement annuel 2 places de stationnement vélo dans 2 parcs vélo	70€
ABONNEMENT MENSUEL	
Abonnement mensuel 1 place de stationnement vélo dans 1 parc vélo	4 €
Abonnement mensuel 2 places de stationnement vélo dans 2 parcs vélo	7 €
TICKET HORAIRE	
Ticket horaire « journée »	1 €
Ticket horaire « demi-journée »	0,50 €
CARTE D'ACCÈS LOVELO	
Carte d'accès LOVELO stationnement	6 €

L'application Lovélo : simplicité et accessibilité !

Toutes les démarches relatives au stationnement vélo sont accessibles sur l'application Lovélo, disponible sur Apple App Store et sur le Google Play Store.

Vélos en libre-service

Aujourd'hui, le service Cy'Clic connaît un franc succès avec 1 283 abonnés longue durée, 257 389 tickets courte durée vendus et un total d'1,77 millions de locations réalisées depuis son lancement. Ce service, déployé uniquement sur la ville de Rouen, va se perfectionner et s'étendre au second semestre de l'année 2023 et devenir « Lovélo libre-service ». Le prestataire retenu par la Métropole Rouen Normandie pour le déploiement de ce service est Citybike France.

Etendu sur le territoire Métropolitain, le nouveau service de vélos en libre-service sera également plus performant. Un nouveau dispositif permettra en effet aux usagers de réserver leur vélo directement depuis un QR code positionné sur l'arceau.

L'installation de nouveaux arceaux et le déploiement de nouvelles stations interviendront à partir de mars 2023. La jonction entre les deux services sera assurée de façon à proposer une continuité de service.

Covoiturage : la Métropole championne de France

Avec plus de 83 000 trajets⁹ toutes plateformes confondues réalisés en décembre 2022¹⁰, la Métropole Rouen Normandie est le premier territoire de France en matière de covoiturage après l'Île de France. La collectivité s'est vue désignée Métropole ayant réalisé le plus de trajets tous opérateurs en juin puis septembre 2022¹¹.

Soulageant à la fois le climat et le porte-monnaie des usagers, le covoiturage est l'une des solutions privilégiées par la Métropole Rouen Normandie dans ses investissements. Un exemple d'impact de cette pratique : 90 000 litres de pétrole ont été économisés en septembre dans la Métropole Rouen Normandie.

Klaxit : plus de 25 000 covoitureurs actifs, 109 000 trajets en janvier 2023

Face au constat qu'une majorité des trajets domicile-travail reliaient des pôles pré-identifiés entre eux, la Métropole Rouen Normandie a décidé dès 2020 de mettre en place un service de covoiturage dédié par l'intermédiaire de la plateforme Klaxit. Aujourd'hui, après un peu plus d'un an de fonctionnement auprès du grand public, le service est passé de 6 205 personnes inscrites au mois de décembre 2021 (dont 2 873 covoitureurs actifs) à 35 579 (dont 25 095 covoitureurs actifs) au 31 décembre 2022 et le nombre mensuel de trajets a augmenté, passant de 8 309 trajets au mois de décembre 2021, à 109 000 en janvier 2023.

L'augmentation du nombre de trajets et de covoitureurs conduit à une augmentation importante des indemnités effectuées. Compte-tenu de ce succès et cette hausse du coût de financement, modérée par le soutien au covoiturage annoncé par le gouvernement le 13 décembre 2022, la Métropole Rouen Normandie a modifié les règles d'incitation des conducteurs lors du Conseil Métropolitain du 6 février 2023, comme suit :

- Gratuité pour les passagers sur les trajets inférieurs à 30 km,
- Rémunération des conducteurs à 1,50 € / 3 € au lieu de 2 € / 4 € auparavant :
 - o Un forfait de 1,50 € par passager et par trajet supérieur ou égal à 2 km et inférieur ou égal à 20 km ;
 - o Un forfait de 1,50 € + 0,10 € par kilomètre et par passager pour un trajet compris entre 20 et 30 km ;
 - o Un forfait de 3 € par passager et par trajet supérieur ou égal à 30 km ;

⁹ Registre de preuves de covoiturage, décembre 2022

¹⁰ Baromètre Klaxit, décembre 2022

¹¹ Baromètres Klaxit – Juin et septembre 2022

- Une participation financière du passager de 10cts/km au-delà des 30km.
- Rémunération du conducteur par les passagers pour tous les trajets le long des lignes TEOR ou Métro (origine et destination dans une zone de 400 mètres de part et d'autre des lignes transports en commun armature) en lieu et place de la rémunération par la Métropole.

Au Conseil Métropolitain du 6 février 2023, la collectivité a voté la poursuite de son engagement en matière de covoiturage en prolongeant le dispositif Klaxit vers une pérennisation de l'expérimentation.

Covit'ici

Après le co-financement en avril 2022 du dispositif de covoiturage Rouen/Val-de-Reuil « Covoit'ici », en partenariat avec l'Agglo Seine-Eure, la Métropole Rouen Normandie a renouvelé son engagement en faveur du covoiturage ces derniers mois. En effet, le 24 octobre dernier, la Métropole Rouen Normandie a inauguré une seconde ligne « Covoit'ici » entre Barentin et Rouen, mise en place en partenariat avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe.

Les inscriptions se font en ligne, sur une plateforme mettant en relation le conducteur et le passager. La rémunération des conducteurs est prise en charge par les collectivités locales, en fonction du nombre de passagers et dans la limite de deux trajets par jour.



© Alan Aubry - Métropole Rouen Normandie

Zone à Faibles Emissions - Mobilité : la Métropole accompagne ses habitants

Mise en place le 3 janvier 2022 pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds, la ZFE-m a été étendue à tous les véhicules motorisés au 1er septembre 2022 pour une période pédagogique. Ceux-ci doivent présenter une vignette Crit'Air 0, 1, 2 ou 3 pour se rendre sur le périmètre de la ZFE-m. Ce périmètre a été défini sur 13 communes de la Métropole Rouen Normandie : Amfreville-la-Mi-Voie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly, Le Mesnil-Esnard, Notre-Dame-de-Bondeville, Le Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Sotteville-lès-Rouen. Afin d'accompagner le déploiement de la ZFE-m tout en veillant à son impact sur le pouvoir d'achat, la Métropole Rouen Normandie, le Département et l'Etat proposent des aides et des primes à la conversion.

Une période d'application pédagogique a été mise en place du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2023. A l'initiative de la Métropole Rouen Normandie, cette période pédagogique vise à permettre aux usagers de la route de se familiariser avec le dispositif ainsi que de pouvoir anticiper la transition vers un véhicule moins polluant grâce aux aides mises en place en parallèle de cette période d'application.

La Métropole Rouen Normandie effectue également la transition de son territoire pour accueillir les mobilités électriques en déployant davantage de bornes de recharge.

Déjà 1,85 millions d'euros d'aides versées par la Métropole

Dans le cadre de la mise en place de la ZFE-m, la Métropole Rouen Normandie propose jusqu'à 4 000€ d'aides, avec un bonus de 25% pour les habitants des 13 communes concernées directement par la ZFE-m. Cette aide est l'une des plus élevées proposées en France. Sous conditions et en fonction du revenu fiscal de référence, l'aide Métropolitaine vise à aider les personnes concernées par la ZFE-m à acquérir un véhicule moins polluant à moindre coût.

Le guichet d'aides relatives à la Zone à Faibles Emissions Mobilités a ouvert dès le mois de mars 2022. A date, le déploiement de cet accompagnement financier est un succès. Déjà 1,85 millions d'euros d'aides ont été versés, soit 4,6 % de l'enveloppe de 40 millions d'euros allouée par la Métropole Rouen Normandie pour ce poste de dépenses.

1142 dossiers de demandes d'aides ont été déposés par des particuliers, dont une grande majorité via les plateformes numériques de la Métropole Rouen Normandie. Le montant moyen de l'aide versée pour l'achat d'un véhicule particulier est de 3 300€, de 640€ concernant les VAE et vélos cargos et de 1 990€ concernant les deux roues motorisées.

Les demandeurs d'aides étaient majoritairement résidents des communes de Rouen (244 dossiers), Grand-Quevilly (138 dossiers) et Sotteville-lès-Rouen (99 dossiers).

Les bénéficiaires sont invités à tester leur éligibilité sur : <https://zfe.metropole-rouen-normandie.fr/>

Une évolution des conditions d'accès

En octobre 2022, le règlement a été modifié pour supprimer le critère de normes CO2 pour les véhicules acquis. Précédemment, il fallait acquérir un véhicule de vignette Crit'Air verte, ou un véhicule de vignette Crit'Air 1 et répondant à certaines normes d'émissions de CO2. Désormais, il faut que le véhicule ait une date de première immatriculation postérieure au 1er janvier 2011.

Le 6 février 2023, pour aligner ses seuils d'éligibilité sur ceux du dispositif national modifié le 1^{er} janvier 2023, la Métropole Rouen Normandie a revu les seuils des conditions de revenus par part fiscales. Ceux-ci sont ainsi portés à 6 358 €, 14 089 € et 21 000 €, anciennement 6 300€, 13 489€ et 20 000€.

Des aides publiques complémentaires

Les aides proposées par d'autres puissances publiques sont cumulables, dans la limite de 80% du coût total du véhicule acquis ou de la modification opérée.

Aide du Département Seine-Maritime

Sur des modalités proches de celles de l'aide Métropolitaine, le Département de la Seine-Maritime a mis en place un dispositif d'aides financières, jusqu'à 4 000 €, pour les personnes physiques résidant dans le département de la Seine-Maritime (en dehors de la Métropole Rouen Normandie) et travaillant dans la zone à faibles émissions mobilité.

Aide de l'Etat

L'Etat met en place trois aides, cumulables :

- La prime à la conversion
En échange de la mise au rebut d'un ancien véhicule, cette aide permet de financer l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion plus propre, à hauteur de 4000€ pour un véhicule thermique et 7000€ pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable (sous condition d'autonomie), ainsi que 3000€ pour un vélo cargo. Cette aide ne concerne que les véhicules non-soumis à un malus écologique.
- Le bonus écologique
Ce dispositif permet de recevoir, sous conditions de revenus, une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion ou d'un véhicule

hybride rechargeable neuf, pour un maximum de 7000€, une aide à l'achat d'un vélo cargo (jusqu'à 2000€) et une aide pour les deux-roues électriques (jusqu'à 900€).

- La surprime ZFE

Si la personne est éligible à la prime à la conversion ET réside ou travaille dans une commune ZFE, l'Etat attribue une 1ère surprime de 1 000 €

Si la personne perçoit une aide d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI, sur le principe d'une prime à la conversion, l'Etat attribue une 2^{nde} surprime équivalente au montant de l'aide locale, plafonnée à 2 000 €.

Les deux surprimes se cumulant, le montant de celles-ci peut atteindre 3000€.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Comptant aujourd'hui 101 bornes et 212 points de recharge potentiels (172 en service), la Métropole Rouen Normandie vise au triplement des bornes à l'horizon 2026 : le territoire sera donc équipé de près de 400 points de recharge. Dans un souci d'équité de la répartition territoriale des bornes de recharge, la Métropole a opté pour une implantation proportionnelle au nombre d'habitants, soit 1 point de charge pour 1 500 habitants. Concernant les communes comptant moins de 1500 habitants, à minima 1 borne avec 2 points de charge sera installée. L'objectif : ne pas créer de « zones blanches » et garantir à tous l'accès à des emplacements de charge.

La Métropole Rouen Normandie a adopté un Plan de Déploiement des Infrastructures de Recharge en 2021. Il vise à la création de bornes ou de stations de recharge ouvertes au public, dont une proportion sera accessible aux PMR. Ses objectifs sont :

- Une couverture de recharge sur les 71 communes de la Métropole, soit au moins 1 borne par commune,
- Près de 200 bornes de recharge ouvertes au public d'une puissance maximale de 36 kW en courant alternatif (AC), soit près de 400 points de recharge,
- 15 bornes de recharge ouvertes aux usagers du réseau Astuce dans les parkings P+R dotés d'une barrière d'accès d'une puissance maximale de 11 kW en courant alternatif (AC),
- 10 stations de recharge rapide ouvertes au public d'une puissance maximale de 90 kW.

Gratuit depuis son lancement, le réseau doit faire face à une double contrainte : l'augmentation de la consommation énergétique et l'accentuation du phénomène de « véhicules ventouses », c'est-à-dire de véhicules rechargeables qui stationnent au-delà du temps de recharge nécessaire à leur batterie. Afin de limiter ces impacts, et induire des comportements vertueux, la Métropole Rouen Normandie a voté en Conseil Métropolitain du 3 octobre 2022 une nouvelle politique de tarification des bornes de recharge qui entrera en vigueur au printemps 2023.

Au regard à la fois du coût de l'énergie mais également de l'inflation, et de la volonté de la Métropole de maintenir ses mesures incitatives pour les mobilités décarbonées, la mise en place de la tarification reposera sur les principes suivants :

- un coût d'adhésion au réseau « MOBI recharge Rouen Normandie » de 10 € pour accéder à des tarifs préférentiels,
- un coût de la recharge variable en fonction de la puissance délivrée,
- un coût de connexion gratuit les deux premières heures pour la recharge normale (22 kVA) et les 30 premières minutes pour la recharge rapide (90 kVA), au-delà de ces plages de gratuité, un coût de connexion attractif à la minute pour ne pas pénaliser les véhicules de faible capacité,
- une gratuité du coût de la connexion aux horaires de nuit en lien avec la nécessité de lisser les pics de consommation,
- une gratuité de la recharge dans les parkings relais P+R,
- une tarification plus élevée pour les usagers non adhérents au réseau MOBI recharge Rouen Normandie.

Recharge normale – 22 kWh

Abonnés MOBI recharge Rouen Normandie		Itinérants (opérateurs nationaux et européens)	
Coût de la recharge	Coût de connexion	Coût de la recharge	Coût de connexion
Tarif jour (7h – 22h)			
0,44€/kWh	2h gratuites puis 0,03€/min	0,54€/kWh	2h gratuites puis 0,03€/min
Tarif nuit (22h – 7h)			
0,22€/kWh	Gratuit	0,54€/kWh	Gratuit

Recharge rapide – 90 kWh

Abonnés MOBI recharge Rouen Normandie		Itinérants (opérateurs nationaux et européens)	
Coût de la recharge	Coût de connexion	Coût de la recharge	Coût de connexion
Tarif jour (7h – 22h)			
0,55€/kWh	30 min gratuites puis 0,03€/min	0,65€/kWh	30 min gratuites puis 0,03€/min
Tarif nuit (22h – 7h)			
0,35€/kWh	Gratuit	0,65€/kWh	Gratuit

Recharge lente Parkings relais P+R (avec barrière) – 3,7 kWh

Abonnés MOBI recharge Rouen Normandie	Itinérants (opérateurs nationaux et européens)
Gratuit	Gratuit

Recharge lente Parkings souterrains et parkings relais sans barrière – 3,7 kWh

A noter que pour des raisons techniques liées à la métrologie, le coût de recharge de ce type de borne est facturé à la minute et non au kWh.

Abonnés MOBI recharge Rouen Normandie		Itinérants (opérateurs nationaux et européens)	
Coût de la recharge	Coût de connexion	Coût de la recharge	Coût de connexion
Tarif jour			
0,02€/min	Gratuit (P+R) et tarifs du parking souterrain	0,08€/min	Gratuit (P+R) et tarifs du parking souterrain
Tarif nuit			
0,01€/min	Gratuit (P+R) et tarifs du parking souterrain		